

dra, l'étrille de la main droite, posera sa main gauche sur la queue du cheval, et, avançant graduellement cette main en la tenant comme point d'appui sur le dos de l'animal, il étrillera soigneusement tout ce côté du corps, en febroussant le poil, depuis le croupion jusqu'à l'extrémité du cou; il reviendra ensuite, en rabattant le poil, de la tête au croupion.

Ce côté terminé, il passera au côté gauche et fera de même, mais en changeant de main, c'est-à-dire qu'il se servira de l'étrille de la main gauche et s'appuiera la main droite sur le cheval.

Cela fait, il abandonnera l'étrille, prendra de la main droite un bouchon de paille ou mieux une brosse en chiendent, et il bouchonnera ou brossera ferme les membres du côté droit, d'abord de bas en haut, puis de haut en bas. Il fera de même aux membres du côté gauche, mais toujours en changeant de main, c'est-à-dire en tenant le bouchon de paille ou la brosse de la main gauche. Il terminera par la tête.

Le bouchonnage achevé, le palefrenier prendra la brosse à cheval proprement dite de la main droite, l'étrille de la main gauche, et brossera le côté droit, du croupion à la tête, puis reviendra de la tête au croupion. Il frappera souvent le pousseur sur l'étrille pour en secouer la poussière, les poils, etc. Il fera de même du côté gauche, en changeant de main, c'est-à-dire en tenant la brosse de la main gauche et l'étrille de la main droite.

Il passera ensuite aux parties osseuses du côté droit, puis aux mêmes parties du côté gauche, sans oublier le côté correspondant de la tête et la face, ni de changer de main, suivant le côté, comme il est dit ci-dessus.

Le changement de main, dans le cas de l'étrille comme dans tous les autres, est indispensable. Toutefois, pour les parties internes on peut se servir indifféremment des deux mains, selon que la perfection ou la commodité du travail paraît le demander.

Tout ce qui précède ne laissant plus rien à désirer, le palefrenier saisira l'éponge, la trempera dans le baquet d'eau claire et fraîche préparée à cet effet, et épongera soigneusement les yeux, les naseaux, la crinière, le toupet, la queue, etc.

Enfin, il prendra le peigne à cheval et peignera la crinière, le toupet et la queue.

Tous les mois il prendra des ciseaux, régularisera les crins, tant de la crinière que du toupet et de la queue, et fera la toilette des pieds.

Les chevaux à l'écurie jouiront toujours d'une suffisante litière pour ne point se salir en se couchant. On pourra ne faire cette litière que tous les huit jours, mais chaque jour une bonne couche de litière fraîche sera ajoutée à l'ancienne.

A. LEROY.

Les intérêts agricoles

Dans notre dernier numéro, nous disions un mot du rapport préparé par le comité des intérêts agricoles. Bien que ce document n'ait pas été présenté en chambre, à raison de certaines circonstances particulières, nous en avons pourtant obtenu copie. Il contient de nombreuses informations, dont nous nous faisons un devoir de faire part au public qui nous lit.

Le comité a suivi l'exemple qui lui avait été donné par celui qui avait pour mission de faire une enquête sur les intérêts manufacturiers. Il adressa un certain nombre de questions aux principaux agriculteurs et meuniers de la Province. Quatorze cents copies de cette pièce furent expédiées. Au moment de faire rapport le comité avait reçu deux cent six réponses, dont 194 d'Ontario, dix de Québec, et deux du Nouveau-Brunswick. Il n'en est venu aucune de la Nouvelle-Ecosse, de Manitoba et de la Colombie.

On remarquera avec regret cette énorme disproportion. C'est celle qui se produit trop souvent et qui prouve combien dans l'Ontario la population veille sur ses intérêts avec un œil plus jaloux qu'à Québec. Elle ne perd aucune occasion de les faire valoir, ni de former une opinion publique qui leur soit favorable. Aussi voyons-nous cette province se développer avec une rapidité extrême, exploiter ses ressources avec une intelligence

supérieure et donner le ton à la politique du pays. Il est temps qu'on se réveille dans le Bas-Canada.

Il semble qu'aucune question ne devait y éveiller plus vivement l'attention. L'agriculture dans cette province souffre plus que partout ailleurs de l'état de choses actuel. Elle a déperdi de jour en jour depuis l'abrogation du traité de réciprocité, et ses seules chances de résurrection sont dans un renouvellement des libres relations commerciales avec nos voisins. Pourquoi donc nos agronomes n'ont-ils pas fait entendre leur voix d'une manière plus distincte? Il leur appartenait de montrer pourquoi l'agriculture souffre en cette province et le remède qu'elle exige. Ses intérêts sont tellement considérables, elle est si essentiellement liée à la prospérité générale, que leur voix eût été entendue.

Il y a trop longtemps qu'on pratique dans la province de Québec la politique d'abstention et de désintéressement, que l'on abandonne le haut du pavé à la province d'Ontario, qu'on lui laisse le soin de diriger la législation financière dans son intérêt exclusif. Il faut réclamer la part d'influence qui appartient de droit à la seconde province, qui devrait et pourrait encore devenir la première. Mais encore une fois, sortons de notre mutisme, ne craignons pas de réclamer à haute voix ce qui nous manque, bien sûrs de réussir à nous faire entendre.

Il est probable qu'à la prochaine session du Parlement fédéral, toute la législation fiscale actuelle sera refondue. L'abolition des taxes sur le thé et le café, l'augmentation des charges publiques résultant des nouveaux emprunts, obligeront certainement l'administration du jour à chercher de nouvelles ressources.

Ces ressources ne pourront se trouver que dans une aggravation des taxes intérieures et l'augmentation des droits sur l'importation étrangère. C'est le temps ou jamais d'obtenir pleine compensation pour les charges nouvelles, c'est le temps ou jamais d'obtenir l'ouverture du marché américain pour nos produits agricoles. L'industrie ne peut manquer maintenant d'obtenir une protection plus efficace; que l'agriculture réclame donc aussi une amélioration de sa condition et qu'elle ne consente à de nouveaux impôts qu'en ayant en retour la réciprocité avec les Etats-Unis.

La province de Québec ne peut guère accepter d'alternative. Il en est peut-être autrement pour Ontario. Cette province a moins que nous besoin de la réciprocité. Ses productions sont à peu près semblables à celles des Etats de l'Ouest. Et comme ils ont un surplus pour l'exportation, leurs transactions en grains ne pourraient être bien considérables.

Il n'en est plus ainsi à Québec. Cette province ne produit que peu ou point de blé et de maïs, tandis qu'elle en consomme une grande quantité. Son intérêt évident est donc de laisser libre leur importation. Elle produit au contraire un surplus d'avoine et d'orge qui trouveraient aux Etats-Unis un marché avantageux, si elles n'étaient arrêtées à la frontière par des taxes excessives. Sans l'opération du traité de réciprocité ces grains valaient près du double de ce qu'ils rapportent aujourd'hui, les cultivateurs ne pouvaient suffire à la demande. Depuis cette époque la culture a diminué, les prix sont tombés, les transactions languissent, l'agriculture dépérit, l'immigration augmente, et l'on constate dans l'exportation des produits agricoles une diminution de plus de \$3,000,000 en une seule année. Ajoutez que pendant que le prix des grains baisse, celui de la main-d'œuvre augmente, et vous aurez une idée des profits de la culture.

Il s'agit de se rendre un compte exact de la situation, de la regarder en face et de se décider à y porter remède.

L'industrie a besoin de protection;

La réciprocité est une indispensable nécessité pour l'agriculture.

Eh bien! trouvons donc un moyen de satisfaire ces deux grands intérêts.

Et puisque les Etats-Unis ne veulent pas nous accorder un renouvellement du traité de réciprocité si nous n'adoptons un tarif égal à leur;

Que cette évolution donnerait à l'industrie la protection qu'elle réclame;

Concluons donc invinciblement que ce qu'il faut au Canada